

Sermon 1 sur la Conception de la très sainte Mère de Dieu

La célébration de cette fête est majestueuse et splendide; mais le zèle des fidèles réunis la rend encore plus magnifique. Sans aucun doute, cette fête est déjà resplendissante et magnifique en elle-même; mais sa splendeur se révèle dans l'abondance des personnes rassemblées. La multitude lui confère une apparence joyeuse et ravit le peuple par la splendeur de sa beauté. Cette fête ne reçoit aucun apport extérieur pour accroître sa splendeur. Au contraire, en répandant abondamment sa lumière sur les fidèles, elle rayonne elle-même. Le soleil que nous voyons, même caché à notre vue, a en lui la capacité d'émettre une lumière éclatante; mais lorsqu'il se lève et apparaît derrière les sommets des hautes montagnes, il déverse ses rayons sur les êtres magnifiques, de sorte que, illuminés de toutes parts par son éclat, la grandeur de ce spectacle merveilleux s'accroît. Il en est de même pour cette fête. Rayonnante de la lumière spirituelle de la joie, elle possède en elle une splendeur éternelle; or, cette splendeur s'accroît miraculeusement avec le nombre de participants illuminés. Ainsi, puisque cette fête émet les mystérieux rayons de l'Esprit, et que tous ceux qui s'y rassemblent sont illuminés, il n'y a rien de mieux que de souhaiter que chacun s'y rende avec empressement, soit illuminé, son esprit éclairé, et rempli de cette lumière que nul nuage passager n'obscurcit. Telle est précisément la splendeur qui se répand en cette fête, et telle est précisément la raison pour laquelle elle communique une lumière éclatante et incessante à ceux qui s'y rassemblent. Or, lorsque l'on proclame la propagation de la nuée spirituelle, des rayons de lumière éternelle sont annoncés dans le monde, et les ténèbres de l'incrédulité commencent à s'estomper et à se dissiper. Maintenant, lorsque l'établissement du tabernacle divin est proclamé, les fondements inébranlables de la piété sont posés et les fortifications du mal sont complètement ébranlées. Maintenant, lorsque la pourpre royale est tissée, la venue du Roi de tous est annoncée, la réconciliation des anciens ennemis est préfigurée et les victoires sur l'ennemi sont promises. Maintenant est annoncée la racine de la bonté qui croîtra au cœur même de notre aridité, afin que notre nature, desséchée par le mal, puisse faire germer les pousses de la piété. Maintenant, les portes du Roi, infranchissables pour tous (Éz 44,2), sont établies et préparées pour son passage insoudable, et elles préparent pour nous les portes du ciel, qui sont accessibles. Maintenant, des parents stériles, ayant reçu la nouvelle de la naissance de celui qui engendrera une abondance féconde de bénédictions, préparent pour toute l'humanité une part de cette richesse. Que leur glorieux souvenir s'étende à travers les âges ! Que leur gloire est inaliénable ! Combien bénie est leur élection, et combien bénie est leur glorieuse vertu, qui leur a valu cette élection ! Par elle, ayant surpassé tous leurs semblables par la grandeur de leur volonté, ils les ont également surpassés par la grandeur des dons reçus de Dieu grâce à cette élection. Ils sont préférés à toute l'humanité car ils ont préféré le Créateur de tout ce qui existe. Ils sont considérés comme les meilleurs de tous car ils ont estimé l'amour du Maître au-dessus de leur propre vie. Ils sont prédestinés comme serviteurs des mystères car, tout au long de leur vie, ils se sont efforcés d'accomplir uniquement la volonté de Celui qui les a choisis. Ils sont glorifiés par Lui car ils L'ont glorifié par leurs actes. Ils ont été exaltés par les généreux dons de la grâce car ils se sont dignement préparés à les recevoir. C'est ce qui les a placés au-dessus de tous les justes qui les ont précédés; c'est ce qui leur a permis de jouir des mystères qu'ils désiraient si ardemment; c'est ce qui leur a offert le début de l'accomplissement des promesses annoncées par les prophètes, qu'ils attendaient avec une grande impatience. Par là, ils reçurent, préférés à tous les autres membres de leur tribu, une dignité sans égale. En préservant la pureté de la lignée royale, ils la conservèrent intacte et incorruptible dans ses vertus royales. Ils ne ternirent pas leur haute dignité en se livrant servilement aux plaisirs. Mais, en préservant sa grandeur intacte, ils furent jugés dignes de recevoir la glorification correspondante et de porter la Reine de tous, fruit de la piété et de l'excellence.

Ainsi est relatée une histoire bien connue à leur sujet. Elle affirme qu'ils conservèrent à la fois une beauté divine et une grâce primitive, ainsi que la pure noblesse de leur race; ils jouissaient des plus grands honneurs parmi les tribus d'Israël, surpassant même toutes les personnes honorables; ils étaient remplis de bienfaisance spontanée; ils firent de la richesse, qui attire le plaisir, un moyen d'accomplir de bonnes actions et un chemin vers le sommet de la vertu, accomplissant non seulement les préceptes et les statuts de la loi, qui signifient à la fois la bénédiction de la richesse et la manière convenable de distribuer les dons à ceux qui les apportent, mais faisant bien plus encore, allant jusqu'à consacrer tout leur surplus à Dieu; et ainsi, ils surpassèrent tous ceux qui apportèrent des offrandes par la grandeur d'âme. «Joachim», raconte l'histoire, «apporta le double de ses dons, disant : *Que mon surplus soit pour tout le*

peuple, et le reste de mon pardon, qu'il soit pour le Seigneur Dieu.» Ô dons bienfaisants ! Ô offrandes déposées dans des trésors sûrs ! Ô richesse, qui accumules des biens en abondance inépuisable ! Ô volonté, qui étonnes par la générosité de ce qui est offert ! «S'il est juste, dit Joachim, d'offrir à Dieu ce que prescrit la loi, il est également juste d'offrir tout surplus au peuple et aux nécessiteux; car cela aussi est offert à Dieu par ceux qui le reçoivent.» Mais quelle loi, homme juste, nous ordonne d'apporter des dons et des prémices en double abondance ? Quel statut nous oblige à donner tout surplus au peuple ? «Supposons, répond-il, qu'aucune loi ni aucun statut ne m'y contraigne; mais je le fais parce que je reconnaiss moi-même que c'est une bonne et agréable action à Dieu. Il m'a comblé de richesses; il est juste de les lui rendre; c'est un bienfait de sa providence; et comme bienfait, il faut aussi le partager avec ses compatriotes.» Ce qui est donné constitue l'abondance : qu'il soit distribué à un peuple comblé. C'est un don, non une récompense pour nos actions : que ce nom soit justifié par nos actes, et que l'amour du Donateur soit proclamé. Que les soucis liés à la richesse soient partagés entre plusieurs, ou mieux encore, que toute inquiétude à ce sujet soit ôtée de nous. Que l'abondance des possessions s'éloigne de nos sens, afin que les dons divins soient reçus sans entrave. Que le nuage de souci qui obscurcit l'esprit soit dissipé, afin que nous puissions aspirer avec détachement à l'unique lumière pure. Que le vol de la pensée ne soit pas détourné de ce que l'on cherche au ciel par les préoccupations terrestres, mais qu'elle s'élève librement vers les choses spirituelles. Que les oreilles de l'âme, libérées du vacarme des choses vaines, écoutent la voix de ceux qui célèbrent spirituellement, qu'elles prêtent attention aux doux hymnes de ceux qui se réjouissent au ciel. Ainsi, l'offrande du juste, procédant d'un esprit si noble, a valu de Dieu une juste récompense.

Pendant ce temps, des proches qui apportaient des offrandes avec l'homme juste lors des fêtes solennelles, mus non par l'admiration pour sa grandeur d'âme et son amour de Dieu, mais par l'envie de sa supériorité en la matière, lui présentèrent certaines lois interdisant à un homme stérile, sans enfant ou sans descendance d'apporter des offrandes. «Il ne t'est pas permis», dirent-ils, «d'apporter des présents, car tu n'as pas engendré de descendance parmi les enfants d'Israël.» Certains manuscrits traduisent ainsi : «Il ne t'est pas permis d'être le premier à apporter...» Ceux qui parlaient ainsi entendaient interdire complètement à l'homme juste de faire des offrandes. Quelle que soit l'interprétation, cette interdiction est l'œuvre de personnes envieuses. On devrait s'émerveiller des grands dons de l'homme juste, applaudir l'abondance de ses offrandes et compatir à la grandeur de sa bienveillance. Or, ces gens non seulement refusent de daigner accepter ses offrandes, comme l'exige la justice, mais s'efforcent également d'empêcher qu'elles soient acceptées. Mais pourquoi vous qui souhaitez abolir les offrandes, les discréditez-vous et en interdisez-vous l'usage ? Quelle impureté trouvez-vous dans un don consacré à Dieu ? Qu'avez-vous remarqué d'involontaire dans l'offrande ? N'est-elle pas parfaite ? N'est-elle pas étonnante non seulement par sa perfection, mais aussi par son abondance ? N'a-t-elle pas été choisie et offerte de plein gré ? Vous dites : «La coutume, ayant force de loi, interdit aux sans-enfants de faire des offrandes à Dieu au même titre que ceux qui ont des enfants et de partager les mêmes honneurs avec eux.» Mais je sais bien qu'aucune loi n'a été promulguée à ce sujet, et si la coutume a introduit quoi que ce soit de nouveau, j'affirme avec certitude que c'est une invention de votre esprit obtus et stupide. Les sacrifices et les offrandes plairont à Dieu non pas parce que ceux qui les apportent engendrent ou ont beaucoup d'enfants, mais parce qu'ils regorgent de vertus; parce qu'ils ont une bonne moralité et un esprit élevé; parce qu'ils sont généreux non pas tant par les offrandes elles-mêmes que par les sacrifices de leur âme. Car ils ont une âme humble et un esprit pur, ne jugeant aucune offrande indigne de Dieu. «Le sacrifice agréable à Dieu, dit l'Écriture, c'est un esprit brisé» (Ps 50,18). Que Dieu lui-même, qui agrée les offrandes, témoigne de celles qui lui sont agréables; que ceux qui ont offert des sacrifices avec la meilleure disposition le confessent également. L'Écriture sainte rapporte que Dieu a loué et agréé de nombreux sacrifices des saints et des justes. La gloire de ceux qui les ont offerts en témoigne amplement. Ainsi, les offrandes du juste Abel, le premier martyr, furent louées et agréées non pas parce qu'il avait des enfants, mais parce qu'il avait une volonté féconde, qu'il offrit à Dieu ce qu'il y avait de meilleur et qu'il offrit un sacrifice pur, sans pensées viles. Le sacrifice offert par Caïn, sans enfant, ne fut pas agréé, non pas parce qu'il était stérile, mais à cause de sa volonté incorrigible, de son esprit vil, de son amour moindre pour Dieu que pour lui-même, et de son partage injuste, contraire à la loi des offrandes. Ainsi, le Seigneur, à juste titre, considéra les présents apportés par l'homme juste et envoya d'en haut, comme signe manifeste de leur agrément, le feu qui consuma entièrement l'offrande et proclama avec éclat la justice de celui qui l'avait apportée. Mais celui qui s'était montré injuste en partageant les dons de Dieu s'était légitimement privé de leur agrément. Non seulement il ne comprit pas que le Dieu très juste les appréciait, mais il entendit aussi sa réprimande et la condamnation sans équivoque de son acte infâme. Dieu lui dit : «Tu as apporté

ce qui est juste, mais tu n'as pas partagé ce qui est juste» (Gen 4,7). «Toi, Caïn, dit Dieu, considérant ton offrande digne d'être agréée, tu t'indignes qu'elle n'aït pas été considérée et rejetée; mais tu l'as mal partagée et mal présentée. Si tu as apporté ce qui est juste, mais que tu ne l'as pas partagé correctement.» Certains pensent que cela concerne les sacrifices destinés aux holocaustes; car il était d'usage chez les anciens de découper ce qui était destiné au sacrifice et de le diviser en deux, tandis que Caïn a mal partagé l'offrande et a ainsi péché par son sacrifice. Mais une telle explication est loin de correspondre à la vérité de l'Écriture, qui dit que Caïn a offert en sacrifice non pas des animaux, mais les premices du fruit de son travail. «Abel était berger, mais Caïn était cultivateur... Caïn offrit à Dieu des fruits de la terre; Abel aussi offrit les premiers-nés de son troupeau et leur graisse.» (Gen 4,2-4). Que signifie : «Si tu as apporté ce qui est juste, mais que tu ne l'as pas partagé correctement» ? Voilà : vous auriez pu obtenir ce qui vous était dû si vous aviez partagé les biens au préalable. Et que signifie «partager les biens» ? Cela signifie partager équitablement, c'est-à-dire, lors du partage et de la sélection des offrandes à Dieu, ne pas garder la meilleure part pour soi et la pire pour Dieu. Car si, lorsqu'on partage un bien, on préfère et on choisit comme médiateur celui qui sait partager équitablement, et on écarte celui qui ne respecte pas l'égalité dans le partage, est-il possible que le Dieu de tous, sans aucun reproche, ait accepté Caïn, le partageur indigne et injuste de ses propres dons, ou qu'il ait daigné considérer ses offrandes ? «Tout est à moi, Caïn, dit-il; tout est don de ma providence, fruit de ma compassion. Je t'ai créé.»

Par souci de concision, nous n'omettrons pas de mentionner comment le patriarche Abraham, n'ayant pas encore engendré d'enfants pour lesquels les promesses de Dieu devaient s'accomplir (Gen 12,7), construisit un autel et reçut l'ordre d'offrir ce sacrifice glorieux : «Prends-moi une génisse de trois ans... et un bœuf de trois ans», et de préparer d'autres offrandes semblables pour l holocauste (Gen 15,9). Nous n'évoquerons pas non plus les offrandes d'autres hommes justes, eux aussi sans enfants. Tel est le sacrifice offert sur un rocher, sur l'ordre de Dieu, par Manoah, qui, avec sa femme stérile, reçut la joyeuse nouvelle de la résolution de son infertilité et, preuve de la fidélité de la promesse, vit un ange surgir des flammes et s'envoler au ciel (Jug 13,19-21). Qui êtes-vous pour contester et rejeter les offrandes faites par la prophétesse Anne, en actes et en paroles, et qui furent acceptées (I Sam 1,9-19) ? Pouvez-vous prouver que la descendance d'Élie et d'Élisée est issue de leurs reins ? Pourtant, ces hommes justes offraient sans cesse à Dieu des sacrifices agréables et raisonnables, et même, lorsque le moment l'exigeait, des sacrifices sanglants. Pourquoi n'excluez-vous pas ceux qui n'ont pas d'enfants de la prière, des cantiques et des louanges constantes à Dieu ? Après tout, Dieu accorde bien plus d'importance aux sacrifices offerts avec un cœur contrit qu'aux sacrifices d'animaux. Mais vous, aveuglés par votre esprit, vous vous êtes volontairement placés dans une position où vous ne voyez pas le bien, et, consumés par l'envie envers les justes, vous répandez votre propre venin, cachés derrière les préceptes de la loi. «Il ne t'est pas permis,» dites-vous, «d'offrir des présents.» Pourquoi cela ne serait-il pas permis ? Parce qu'il brûle d'amour pour Dieu ? Ou parce qu'il est généreux dans ses offrandes ? Ou parce qu'il apporte plus que ce que Dieu a décrété et qu'il vous prodigue généreusement ses bienfaits ? «Que mon abundance, dit-il, soit pour tout le peuple.» Elle sera donc vôtre, car vous faites partie de ce même peuple. Ne devriez-vous pas honorer l'amour profond que cet homme juste porte au Créateur et accepter de bon cœur le don qu'il offre au peuple ? Ne devriez-vous pas célébrer sa générosité avec admiration et louanges, et lui témoigner une reconnaissance méritée ?

Mais vous, accablé par la multitude de ses acquisitions somptueuses, et plus encore par l'envie qu'elles suscitent, vous traînez votre chemin sur terre et, courbé, vous ne pouvez contempler la lumière de ses œuvres glorieuses. Au contraire, lui, se tenant au-dessus de vos insultes et tel un s'élevant dans les airs, ne cède pas pour autant aux viles pensées terrestres, ni ne descend des hauteurs de son esprit élevé dans l'abîme du désespoir. Il ne s'insurge pas contre les reproches, ne se défend pas contre les critiques, ne réfute pas par des arguments solides les accusations injustifiées de votre âme perverse; mais par sa profonde communion avec Dieu, il démontre à la fois la nature bienfaisante de ce qu'il offre et l'injustice de vos reproches. Par la prière, il implore la délivrance de sa stérilité et transforme vos reproches en sa propre gloire. Bientôt, vous le verrez orné du don précieux de la maternité; vous verrez sa grande gloire parmi les pères, la fertilité de sa nature, le fruit de ses prières, la bénédiction du genre humain, l'abondance des richesses, une joie incessante et la source de la véritable joie.

Tels sont les mérites des justes; telle est l'abondance de leurs vertus; telle est la flamme de leur foi; telle est leur relation intime avec Dieu. C'est pourquoi ils ont reçu au-delà de leurs espérances. C'est pourquoi une voix céleste leur proclame qu'ils porteront leur propre bénédiction

et la joie du monde. Les anges leur ont prédit que l'enfant né d'eux apporterait joie et allégresse au monde entier.

Telles furent, ô Enfantrice de Dieu, tes louanges et tes prodiges à l'origine. Il fut prédict que tu naîtrais d'une telle souche, et tu es venue au monde selon la prescience divine. Et il convenait que de telles paroles te soient annoncées; il convenait que ta grandeur fût annoncée en de tels termes; il était nécessaire que tu sois préfigurée par de tels symboles; il était nécessaire qu'une telle branche naisse de parents si fertiles; il était nécessaire qu'une telle plante jaillisse d'une telle racine; il était nécessaire que toi, sceptre royal, tu proviennes de berceaux royaux. Il était nécessaire que toi, source intarissable de grâces, naisse d'une abondance de vertus; il était nécessaire que tu sois la fille de tels parents, et qu'ils soient les parents d'une telle fille. Toi, parmi toutes les créatures, tu as été prédestinée à être la mère de Dieu : ainsi, parmi tous les parents, ils ont été jugés dignes de l'honneur d'être tes parents. Combien la grandeur d'une telle providence surpassé toute gloire ! Combien les merveilles de la providence du Maître de tous sont plus grandes que toutes les louanges ! Combien plus désirables que toutes les grâces désirées sont celles obtenues par toi ! Quelle joie bénie ont reçu celles qui ont été jugées dignes de jouir de ces grâces ! Car c'est là la vraie joie; une joie inépuisable pour celles que tu daignes faire goûter à tes œuvres merveilleuses. Elle nous conduit à une fête sans fin; avec cette joie présente en toi, nous commençons la joie de l'avenir. Nous avons la promesse de bénédictions éternelles; ce sont là tes dons, offerts maintenant. Dans cette glorification de Toi, la voix de ceux qui se réjouissent éternellement se fait entendre. Pour Toi, notre louange est sincère, notre espérance est assurée, les bénédictions attendues sont à notre portée. C'est pourquoi nous avons faim et soif de célébrer Tes fêtes aussi souvent et continuellement que possible, afin de toujours recevoir ce que nous désirons. Et maintenant, célébrant solennellement Ta fête, nous la glorifions non comme une fête nouvellement inventée et comptée parmi les jours célébrés, mais comme la plus importante, tant par l'ordre que par la réalité. Nous nous délectons de la joie qu'elle proclame, nous nous réjouissons de son banquet mystique, nous sommes comblés des dons qu'elle promet; par sa joie, nous nous préparons à la grâce éternelle; nous chantons à son sujet à l'unisson avec le chœur de ceux qui célèbrent au ciel. Toi, ô Intercesseur, accorde-nous par Tes prières d'être comptés parmi eux et de célébrer avec Lui, offrant sans cesse Ta louange d'une voix joyeuse, en Christ Lui-même, Ton Fils et notre Dieu, l'unique joie et allégresse de ceux qui T'aiment. Car à Lui appartiennent l'honneur, la puissance et la louange, avec le Père et le saint Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

